



X CONCOURS INTERNATIONAL DE PEINTURE TAURINE - 2011 PEÑA TAURINE EL QUITE

L'association culturelle Peña Taurina El Quite de Logroño prétend, par la convocation de ce IX Concours International de peinture, la promotion, la diffusion et la divulgation de la Fête du Taureau et de tout ce qui est en relation, qui fait partie, sans aucun doute, de nos traditions depuis des temps lointains.

La peinture et la tauromachie ont toujours été unies (Goya, Picasso, Juan Gris,...). Depuis l'association culturelle Peña Taurina El Quite, nous voulons contribuer, par l'organisation de ce concours, à amplifier la Fête du Taureau, en lui rendant le statut social qu'elle mérite à l'intérieur du monde de la Culture, et ainsi promouvoir la passion ainsi que la mise en relief des aspects artistiques et esthétiques de l'art de la Tauromachie.

Nous espérons que ce concours ait, une année de plus, un grand succès aussi bien parmi les passionnés qu'auprès du public en général, et serve de stimulation aux créateurs et artistes plastiques.

Enfin, je voudrais remercier le soutien de tous les organismes, aussi bien publics (Gouvernement de La Rioja et la mairie de Logroño) que privés (Ibercaja) qui ont rendu possible, une année de plus, et cela fait déjà neuf ans, ce concours.

Alejandro Lerena Martínez
Peña Taurina El Quite

Règlement du concours :

Article 1 : Afin de favoriser la création artistique faisant référence à l'art Taurin, ainsi que sa connaissance et une divulgation sur le sujet cité, est convoqué le X Concours International de peinture Peña Taurina El Quite.

Article 2 : Peuvent participer tous les artistes et auteurs d'œuvres dont le thème est en référence ou en relation avec la fête du taureau ou l'art de la tauromachie.

Article 3 : Chaque auteur ou artiste ne peut présenter qu'une seule œuvre.

Article 4 : Les caractéristiques des œuvres doivent être les suivantes :

4.1 : Dimensions : Pas inférieures à 100 x 80 cm

4.2 : Montage : présentées montées sur un bâti ou support solide et encadrées par un petit liston ou joint d'épaisseur inférieure à 2cm. Ne sont pas admises les œuvres protégées par un vitrage ou quelconque autre élément.

4.3 : Technique : Huile et Acrylique sont admises

4.4 : Style : Libre

4.5 : Matériaux : Ne peuvent pas être réalisées avec des matériaux dangereux pour leur intégrité ou leur transport.

Article 5 : Les œuvres seront présentées non signées.

Article 6 : Toutes les œuvres seront transmises à la Peña Taurina El Quite, domiciliée à
Calle Industria, n°11 bajo, 26005 LOGROÑO (La Rioja –España)

Les œuvres devront être remises avec accusés entre le **1^{er} et le 15 Septembre 2011**, les deux inclus, entre 18 :30 et 21 :00 heure, du lundi au samedi.

Article 7 : Pour l'identifier, l'œuvre devra avoir un titre. Ainsi, deux enveloppes devront être jointes avec l'œuvre:

7.1 : La première contenant le titre de l'œuvre et un résumé explicatif de celle-ci

7.2 : L'autre enveloppe fermée où sera écrite dessus le titre de l'œuvre et contenant les données personnelles de l'auteur (Nom, adresse, téléphone, n° d'identité, et un court CV)

Article 8 : La Peña Taurina El Quite n'est pas responsable des détériorations que peuvent subir les œuvres entre leur remise et leur retour, bien qu'elles soient soignées avec un maximum de précaution.

Article 9 : L'ensemble des œuvres sélectionnées par le jury, parmi toutes celles présentées, pourra être diffusé, après la décision définitive, quelque soit le média et sera exposé publiquement dans la salle des expositions de IBERCAJA C/ San Anton n° 2 bajo de LOGROÑO, pendant les fêtes de San Mateo 2010.

Article 10 : L'œuvre lauréate du premier prix, restera propriété la Peña Taurina El Quite , qui se réserve le droit de propriété et d'exploitation, incluant répliques totales ou partielles, sans limite de temps, conformément au R.D. Législatif 1/1996 du 12 avril qu'approuve le Texte le Revu de la Loi de Propriété Intellectuelle.

Article 11 : Le Jury peut ne pas désigner de gagnant s'il estime que les œuvres présentées ne réunissent pas les conditions exigées dans la convocation et manquent de qualité. Exceptionnellement, le Jury pourra accorder les mentions qu'il estime opportunes, en décernant un trophée sans dotation économique. La décision du Jury est sans appel.

Article 12 : En conformité avec la législation en vigueur, tous les prix dotés économiquement seront assujettis aux prélèvements fiscaux.

Article 13 : Les œuvres non primées pour être récupérées par leur auteur au domicile de la Peña lieu, après présentation du reçu remis lors de la réception de l'œuvre. La période de récupération est établie entre le 1^{er} et le 6 Octobre 2011 entre 18 :30 et 21 :00 h.

Les auteurs que désire le retour de leur œuvre par transporteur devront communiquer la méthode à l'organisation (+34659347417 ou +34676240288).

Article 14 : Le retour ou renvoi de l'œuvre est à la charge de l'auteur.

Article 15 : Les œuvres non récupérées dans les délais prévus, sauf courrier préalable de l'auteur expliquant la méthode et la date de récupération, deviendront propriété de La Peña Taurina El Quite.

Article 16 : Le palmarès sera communiqué aux participants. Le gagnant recevra le prix personnellement, ou via une personne expressément déléguée par l'auteur, lors d'un Acte officiel de la Peña.

Article 17 : La participation à ce concours suppose l'acceptation, en tous ses points, de ce règlement

Article 18 : Le jury sera composé de :

- a) Un représentant des organismes collaborateurs
- b) Deux artistes plastiques (peintres) reconnus
- c) Un galeriste d'œuvre d'art
- d) Un représentant de la Peña Taurina El Quite
- e) Un représentant des Moyens de Communication Sociale

Le jury et sa décision, seront connues une fois signé, par tous ses membres, l'acte de délibération, qui sera rendu public par le président de la Peña Taurina El Quite .

Article 19 : Le concours décernera un seul et unique prix doté de 1800 euros, plus un diplôme.

Collaborateurs :

